

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XXI, No 8

Montréal, Août 1915.

50 cts par an

NOS SOCIÉTAIRES DISTINGUÉS

SIR F.-X. LEMIEUX

L'Alliance Nationale est heureuse de présenter à ses lecteurs un des membres les plus distingués de notre société dans la personne de Sir François-Xavier Lemieux. Ce compatriote remarquable est non seulement un avocat sans rival, un juge intègre et savant, c'est surtout un apôtre zélé de la tempérance, et nous hésiterions à déclarer lequel notre roi Georges V a voulu le plus honorer de l'avocat, du juge ou de l'apôtre. Sans doute, les trois à la fois. Sir François-Xavier Lemieux est aussi un admirateur de l'Alliance Nationale, c'est pourquoi il nous fait singulièrement plaisir de publier sa photographie et quelques notes biographiques.

Sir F.-X. Lemieux, C. R., juge de la Cour Supérieure de la province de Québec, est le fils de feu Antoine Lemieux. Il naquit à Lévis, le 9 avril 1831, fit ses humanités au collège de Lévis et au séminaire de Québec, et étudia le droit à l'Université Laval, où il fut gradué.

Admis à la pratique du Droit en 1872, il devint bâtonnier du Barreau de Québec en 1896, bâtonnier général du Barreau de la province de Québec en 1897, et il se fit une célébrité comme avocat criminaliste. Il fut le défenseur de Louis Riel lorsque celui-ci fut accusé de haute trahison, en 1885, et agit comme conseil de l'hon. Honoré Mercier au cours du procès de ce dernier devant la Commission Royale nommée en 1892.

Député de Lévis à la Législature, de 1888 à 1892, et de Bonaventure de 1894 à 1897, il fut en novembre 1895, nommé juge puîné à la Cour Supérieure de la province de Québec.

A l'occasion du nouvel an 1915, il a été fait chevalier de l'Ordre Saint-Michel et Saint-Georges par le roi Georges V.

Comme président de la ligue anti-alcoolique de Québec, il s'est particulièrement distingué par son zèle infatigable contre ce terrible fléau contemporain de notre société canadienne. Ses discours comme ses conférences sur ce sujet ont été fort goûtées, et n'ont pas peu contribué à endiguer le flot de l'alcoolisme.

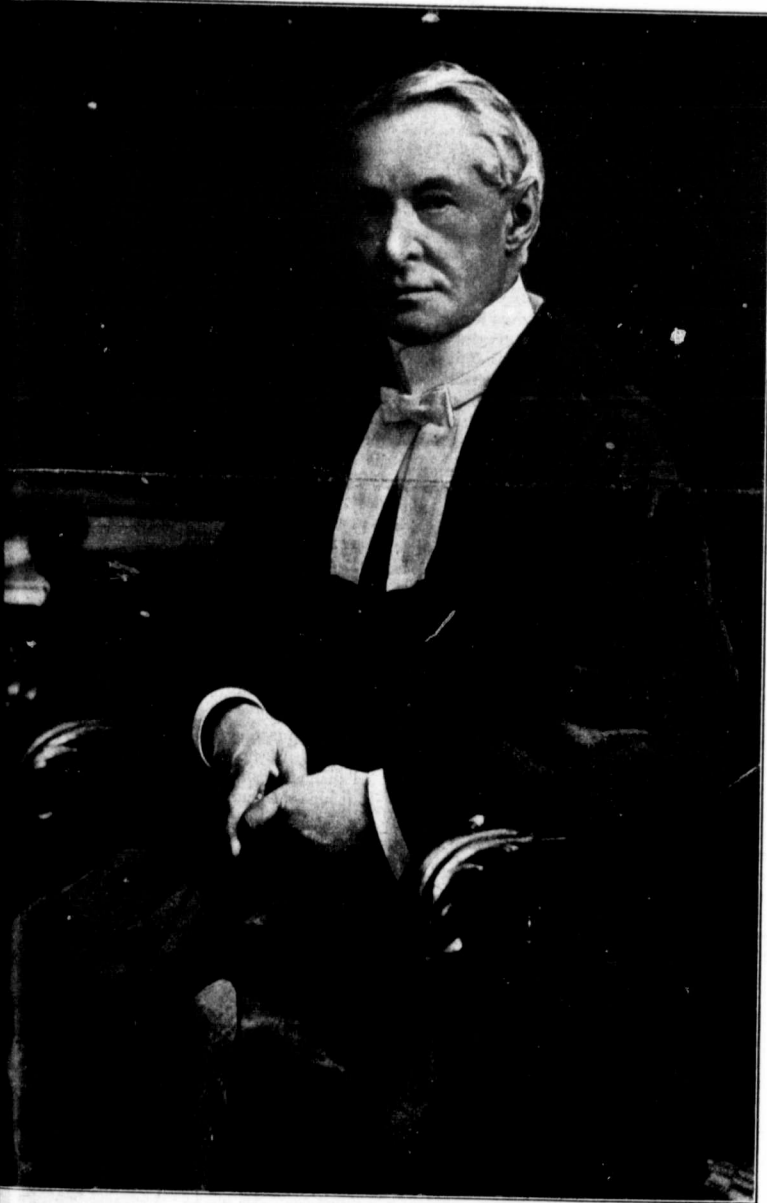
L'ALLIANCE NATIONALE, SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

Il nous fait plaisir de reproduire ci-dessous une appréciation de l'Alliance Nationale publiée dans le journal "La Patrie," le 26 courant.

Nous invitons nos membres à lire attentivement cet article qui leur donnera une idée des progrès extraordinaires de notre Association depuis sa fondation et de la somme de bien qu'elle a répandu parmi les nôtres:

Cette Association de Bienfaisance est actuellement l'une des plus importantes institutions financières du pays.

L'Alliance Nationale a été fondée en 1892 à la demande de feu Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal. Ses 100 fondateurs ont été choisis



SIR F.-X. LEMIEUX,

Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec.

dans l'élite de la population catholique de langue française de la province de Québec. On remarquait parmi eux plusieurs sommités dans le clergé dans les professions libérales, dans le commerce, dans l'industrie, etc.

Dans l'esprit de Mgr Fabre, cette nouvelle association était appelée à jouer un rôle important dans le pays et à rendre des services inappréciables à l'élément français catholique.

A cette époque, quelques sociétés de langue anglaise des plus importantes du Haut-Canada et des Etats-Unis fonctionnant, sur le principe centralisateur et fédératif, exerçaient dans la province de Québec, une action telle que l'existence de nos sociétés nationales en était menacée. C'est pourquoi Mgr Fabre, faisant appel à des hommes comme le docteur Théodule Cyphot, MM. Hormidas Laporte et L. A. Lavallée, C.R., Siméon Beaudin, C.R., MM. Alfred St-Cyr, J.S. Contant et A. C. Décaré, N.P., leur demanda de sacrifier quelque peu de leur temps pour organiser et donner aux catholiques de langue française une société établie sur des bases financières modernes et sur le système fédératif, afin de pouvoir faire compétition avec avantage à ces sociétés étrangères qui, pour la plupart, n'étaient pas imbuës de l'esprit patriotique, national et religieux qui doit présider à la fondation et à la direction de nos institutions et dont un certain nombre pouvaient même devenir dangereuses pour les Canadiens au double point de vue de la conservation de la langue et du maintien de la foi.

Ces patriotes distingués se rendirent immédiatement à la demande du vénérable Archevêque de Montréal, et au mois de décembre 1892, ils jetaient les bases de l'Alliance Nationale.

Le premier travail fut celui du recrutement des fondateurs, choisis, comme nous l'avons dit précédemment, dans l'élite de la population française catholique. Le 27 février 1893, le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec sanctionnait la charte spéciale de l'Alliance Nationale, et au mois de mai de la même année, elle commençait ses opérations en organisant ses premiers cercles.

Depuis, son action bienfaisante s'est répandue par tout le pays; elle compte maintenant 26,000 membres, répartis dans 500 cercles établis dans les différentes provinces du Canada et dans l'état du Rhode Island, Etats-Unis. Depuis 22 ans, elle a payé aux bénéficiaires des membres décédés une somme totale de.....\$1,649,602.65

A ses membres qui ont atteint l'âge de 70 ans.....	28,600.00
A ses membres invalides.....	37,450.00
A ses membres malades.....	551,757.74

Soit une somme totale de.....\$2,237,410.39

Combien de misères l'Alliance Nationale a prévenues et combien de soulagement elle a accordé aux nôtres en veillant sur nos compatriotes ces sommes considérables! Nul ne peut le dire. Il est à présumer qu'un bon nombre de ceux qui ont touché ces bénéfices se seraient trouvés dans une situation précaire et même dans la nécessité, s'ils n'avaient eu, pour les secourir, les économies qu'ils avaient placées dans l'Alliance Nationale.

Tout en accordant une aussi grande somme de secours, cette Société a pu accumuler dans ses coffres une somme totale de \$2,277,872.08, répartie comme suit:

Caisse de dotation.....	\$1,847,713.08
Caisse des malades.....	430,159.00

Le capital considérable qu'elle a ainsi accumulé, tout en faisant honneur à ses obligations courantes, la constitue l'une des institutions du genre les

plus solides au point de vue financier, et la met en mesure de rencontrer intégralement, dans l'avenir, les obligations qu'elle a contractées.

Sa marche progressive est sans précédent dans l'histoire de la mutualité, et elle fait aujourd'hui l'orgueil, non seulement de ses fondateurs et de ses officiers et membres, mais aussi de toute la population catholique de langue française. Son succès démontre ce que peuvent faire les nôtres quand ils savent s'unir et s'accorder mutuellement la confiance indispensable pour mener à bonne fin une entreprise de cette importance. Bien rares, en effet, sont les sociétés similaires dans lesquelles il existe une harmonie et une entente aussi parfaites que dans l'Alliance Nationale. Ses officiers, toujours courtois et remplis d'urbanité, n'ont pas cessé de posséder l'amitié et la sympathie des sociétaires, tout en faisant observer religieusement et fermement la loi et les règlements.

Il nous fait donc plaisir de citer l'Alliance Nationale comme exemple à nos compatriotes. Que d'œuvres nous pourrions accomplir et jusqu'à quel point nous pourrions accroître nos forces et nos moyens d'action, si nos compatriotes comprenaient mieux l'importance qu'il y a pour eux de toujours donner la préférence à nos institutions nationales.

L'Alliance Nationale joue un rôle grand et noble et elle nous rend d'immenses services à plusieurs points de vue. Si l'exemple de ceux des nôtres qui se sont enrôlés dans cette Société était généralement suivi, que d'institutions recueillant la petite économie pour la faire fructifier, pourraient être organisées, et, par ce moyen, contribueraient à rendre notre nationalité plus puissante et plus influente au point de vue économique!

En nous créant des institutions du genre de l'Alliance Nationale et en les encourageant, nous enrichissons notre élément, et il en découle des bénéfices considérables pour nos compatriotes, tant comme groupe que comme individus. Nous en avons un exemple frappant dans l'Alliance Nationale.

Ses administrateurs ont bien compris leur rôle, et c'est pour cela qu'en attendant que la Société ait besoin du capital accumulé pour payer les bénéfices promis, elle prête ce capital à nos fabricants, à nos commissions scolaires, à nos municipalités, et même à des particuliers sur des garanties hypothécaires. Elle participe, par ce moyen, à l'organisation des paroisses françaises catholiques en fournissant l'argent nécessaire pour la construction des églises; par ses prêts aux commissions scolaires, elle facilite la construction de nos maisons d'éducation, coopérant par là à la propagation de l'instruction chez le peuple; par ses prêts hypothécaires, elle procure à un nombre considérable de ses membres les moyens d'acquiescence de la propriété; un bon nombre des nôtres, simples ouvriers hier, sont devenus aujourd'hui, des industriels prospères, parce qu'ils ont trouvé dans l'Alliance Nationale l'aide efficace dont ils avaient besoin pour faire fructifier leurs premières économies.

Elle a donc contribué à améliorer la situation financière de nos nationaux, tant dans le domaine privé que dans le domaine public, et, tout en répandant ses innombrables bienfaits chez nos compatriotes, elle s'est elle-même enrichie, au point qu'elle est devenue l'une de nos institutions financières les plus importantes.

L'épargne qu'elle a recueillie mensuellement a été capitalisée de la manière la plus pratique possible, et cette petite économie canadienne, conservée dans notre province, a contribué à enrichir le pays. De plus, l'existence et les

succès de cette institution portant un nom essentiellement français et possédant des millions, ont contribué à augmenter l'influence des nôtres dans le monde des affaires. Les nations les plus fortes et les plus prospères sont celles qui possèdent les institutions les plus puissantes, car ce sont ces institutions qui inspirent la confiance dans les nations et même dans les individus qui appartiennent aux races qui ont le talent de se doter de semblables institutions.

L'Alliance Nationale est peut-être la société de bienfaisance la plus perfectionnée du continent américain si nous l'examinons quelque peu au point de vue des bénéfices qu'elle offre à ses membres.

Elle assure la vie pour des montants variant de \$500, \$1000, \$2000 et \$3000. Elle a trois classes de certificats. Les deux premières comportent de très grands avantages puisque, en cas d'invalidité, les membres cessent de payer leurs contributions, et retirent immédiatement une somme égale à 50 p.c. du certificat dont ils sont porteurs, l'autre partie étant payable à leurs bénéficiaires ou héritiers aux conditions spécifiées dans les statuts. Les membres porteurs de certificats Classe A qui atteignent l'âge de 60 ans, cessent de payer leurs contributions, et ils reçoivent, pendant 10 ans, une pension annuelle d'un dixième du montant de leurs certificats; il en est de même pour les membres porteurs de certificats Classe B, lorsqu'ils ont atteint l'âge de 70 ans. Les membres porteurs de certificats Classe A et Classe B ont aussi le privilège d'emprunter, sur leur certificat, une somme égale à 50 p.c. des contributions payées pour l'assurance-vie, lorsqu'ils ont un stage d'au moins 10 ans dans la Société.

Tous les membres ont le privilège de réclamer des certificats acquittés après 10 ans de sociétariat, si, par des circonstances malheureuses, ils se trouvent dans l'impossibilité de continuer le paiement de leurs contributions.

La caisse des malades est facultative, et ceux qui s'y inscrivent ont le droit de recevoir des bénéfices en maladie de \$5.00 par semaine, pendant 20 semaines, par année de calendrier; les membres ont aussi le privilège de s'inscrire en double, c'est-à-dire qu'en payant double contribution, ils reçoivent \$10.00 par semaine.

Depuis quatre ans, l'Alliance Nationale admet les femmes; les conventionnels de 1912, presque à l'unanimité, ont compris que l'assurance que la femme devenait nécessaire, et qu'en l'admettant, ils auraient une auxiliaire puissante pour répandre l'idée de la mutualité française catholique que dans le sein même des familles.

L'administration de l'Alliance Nationale est des plus parfaites et des plus expéditives. Dans cette société progressive, on a compris que pour qu'il y ait équité et que justice soit rendue à tous, il faut que la question financière, c'est-à-dire l'administration des capitaux, soit entourée de toute la prudence possible en même temps que de la plus parfaite sécurité, ce qui est absolument indispensable aux institutions financières possédant des capitaux considérables.

Dans ses différentes conventions, l'Alliance Nationale a toujours su se donner des Officiers généreux, probes et compétents. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des membres du Bureau Exécutif pour juger de la valeur de sa direction. Ses officiers de cercle sont toujours choisis avec le plus grand soin possible, et, dans chaque endroit où elle est établie, nous remarquons généralement comme officiers de l'Alliance Nationale les hommes les plus probes et les plus influents de la localité.

L'Alliance Nationale a droit à l'encouragement et à l'appui des nôtres, et elle peut leur être citée comme véritable exemple de ce que peut faire le patriotisme bien compris.

L'organisation de cette importante société est, depuis 1901, sous la direction du 2ème vice-président général, M. Chs. Duquette, à titre d'inspecteur en chef. Il n'est pas nécessaire de faire l'éloge de M. Duquette; il est connu non seulement par la ville de Montréal, mais par toute la province de Québec comme étant un patriote sincère et un ardent défenseur des droits des nôtres au Canada. Avec l'énergie qui le caractérise, il a donné à l'Alliance Nationale une direction qui fait que non seulement cette grande association essentiellement canadienne compte des milliers de membres, mais possède maintenant des millions et est assise sur des bases financières les plus solides qui donnent à ses assurés les garanties les plus complètes. Son administration est des plus modernes, des plus parfaites et des plus expéditives.

Le Bureau-Chef de cette importante association est situé au No 395 Ave Viger dans l'immeuble qu'elle a acquis en 1910.

Le rôle joué par l'Alliance Nationale depuis sa fondation, a été admirable. Fidèle à sa constitution, elle n'a cessé de lutter pour la conservation de notre race, de notre langue, de notre foi et de nos institutions.

Elle a été un facteur puissant dans l'avancement de nos intérêts et dans le relèvement de nos défaillances. Ferme conviction que la solution des problèmes sociaux dans cette province est intimement liée à la solution des problèmes religieux, et dans un certain nombre de cas, en dépend exclusivement, cette Association n'a pas craint d'unir la cause de la religion à celle de la patrie et c'est ce qui a fait sa force.

A tous les points de vue, l'Alliance Nationale n'a cessé de consolider, dans sa sphère d'action, l'ordre social basé sur le respect de la famille et de l'autorité civile et religieuse. Comme le voulait le grand économiste Le Play, elle a prêché la coopération, elle a fait la guerre à l'individualisme, à l'égoïsme, aux divisions intestines, elle a ouvert à la mutualité un vaste terrain en travaillant au relèvement des humbles et des faibles.

Plusieurs de ses cercles ont déjà pris l'initiative d'une campagne sociale, prêchant, par la conférence et par l'action, les principes sains et honnêtes qui nous mettront à même de lutter efficacement contre les doctrines perverses et antisociales qui ont fait tant de mal à la société européenne et qui menacent aujourd'hui notre beau pays.

Conclusion

Encourageons donc nos sociétés de secours mutuel catholiques et de langue française qui ont, comme l'Alliance Nationale, la Providence des humbles et des affligés.

Encourageons nos sociétés de bienfaisance, qui pourrissent à l'ouvrier, au pauvre surtout, le moyen de faire des économies, alors qu'il n'en aurait peut-être pas, s'il était laissé à lui-même.

Catholiques de langue française, enrôlez-vous dans cette société philanthropique, dont la préoccupation constante est de vous mettre en garde contre votre propre imprévoyance, en vous forçant à distraire périodiquement de votre salaire, une partie minime, destinée à vous assurer, pour des jours sombres auxquels l'homme est exposé, une réserve suffisante pour subvenir à vos besoins. N'allez pas jeter vos épargnes dans les caisses des sociétés neutres, cosmopolites et hétérogènes, qui n'ont ni vos aspirations, ni vos idées, ni vos traditions. Italez-vous, sous nos étendards

nationaux. N'oubliez ni votre mission ni votre dignité comme race, car "un peuple qui s'oublie est un peuple perdu" a dit un penseur.

Ne perdez pas de vue cette société qui est nôtre, qui répond si bien à nos aspirations et veille si efficacement à la conservation de nos droits. Son existence est synonyme de victoire; son patron est Saint-Louis de France, sa devise: "Vincent Concordia Fratrúm" et son nom "Alliance Nationale."



M. le Chanoine J.-N. GIGNAC,
Chanoine théologal du Chapitre de Son Eminence le Cardinal Bégin.

ALLIANCE NATIONALE, CERCLE LAVAL, No 21.

Le 4 juin, les membres de l'Alliance Nationale, cercle Laval No 21, convoqués en assemblée extraordinaire, se réunissaient en grand nombre, dans la salle de l'Union St-Joséph, autour de leur digne chapelain, M. l'abbé J. N. Gignac, dans le but de lui témoigner leur reconnaissance pour les services signalés qu'il ne cesse de rendre au cercle, et pour le féliciter de l'insigne honneur que vient de lui conférer Son Eminence le Cardinal Bégin en le nommant chanoine théologal de son chapitre.

Au cours de cette réunion, à laquelle assistaient aussi M. le docteur P. H. Bédard, directeur de l'Alliance Nationale et le révérend M. M. Carrier, curé de la paroisse Jacques-Cartier, une adresse de circonstance fut lue au nouveau titulaire par M. le notaire Duval, vice-président du cercle, et M. J. B. Plamondon, président, lui présenta, au nom du cercle, le manteau romain qu'il devra porter comme emblème de sa dignité.

M. le Chanoine, en termes émus, remercia le cercle de cette marque d'estime, il renouvela aux membres l'assurance de son plus entier dévouement pour promouvoir les intérêts de l'Alliance Nationale et du cercle Laval en particulier. Des discours éloquentes furent prononcés par M. le docteur Bédard, M. l'abbé Carrier, M. J. B. Plamondon, président du cercle, et par plusieurs autres membres. Tous ces orateurs s'appliquèrent à redire les hautes qualités du héros de la fête et à proclamer les bienfaits inestimables répandus par l'Alliance Nationale.

Après un magnifique concert qui procura à tous une heureuse distraction, les membres se séparèrent, emportant un doux souvenir de cette réunion intime et fraternelle.

Le nouveau Chanoine est né à Deschambault le 22 septembre 1864; il a été fait prêtre le 26 mai 1888; il est docteur en théologie et en droit canon, professeur à l'université de Québec depuis 1888, et il a été appelé dernièrement à faire partie du Chapitre de Son Eminence le Cardinal Bégin.

GRAND CONCOURS DE RECRUTEMENT Du 1er juillet au 30 septembre 1915

ARRETE DU BUREAU EXECUTIF

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er juillet et se terminera le 30 septembre 1915:

DROITS D'ENTREE

Art. 1.—Les droits d'entrée durant ce concours sont fixés par les statuts, art. 176. Le droit d'inscription à la caisse des malades (art. 177) est supprimé.

RECOMPENSES OFFERTES PAR LE BUREAU EXECUTIF

Art. 2.—(1) \$2.00 au propozeur de chaque candidat définitivement admis durant ce concours.

PRIX D'HONNEUR

(2) En outre des \$2.00 mentionnées au paragraphe 1 du présent article, les membres du sexe masculin auront droit aux récompenses suivantes d'après le nombre de membres proposés:

- (a) 2 membres, une épingle à cravate (en argent);
- (b) 3 membres, une épingle à cravate (en or);
- (c) 4 membres, un loquet;
- (d) 5 membres, un pendant de montre (FOB);
- (e) 8 membres, une paire de boutons de manchettes;
- (f) 10 membres, une chaîne de montre;
- (g) 12 membres, une bague en or aux armes de la Société;
- (h) 15 membres, une montre en or aux armes de la Société.

Prix d'honneur spéciaux pour Dames

(3) En outre des \$2.00 mentionnées au paragraphe 1 du présent article, les dames auront droit aux récompenses suivantes, d'après le nombre de membres proposés:

- (a) 2 membres, une épingle aux armes de la Société (en argent);
- (b) 3 membres, une épingle aux armes de la Société (en or);
- (c) 4 membres, une épingle aux armes de la Société (argent et émail);
- (d) 5 membres, une bague aux armes de la Société;
- (e) 6 membres, une médaille-scapulaire (en or);
- (f) 8 membres, un chapelet (monté en or);
- (g) 10 membres, un camée;
- (h) 15 membres, une montre en or aux armes de la Société.

PRIX EXTRAORDINAIRE

(4) Le propozeur du plus grand nombre de membres (au moins 100) aura droit à une automobile Ford (char touriste) aux lieux et place des prix mentionnés dans les trois premiers paragraphes du présent article.

PRIX DE CERCLE

Art. 3.—(a) Un drapeau en soie, aux armes de la Société, sur lequel le nom du cercle sera inscrit en lettres d'or, à tout cercle qui aura fait admettre 25 membres;

(b) Un collier de Président, à tout cercle qui aura fait admettre 15 membres;

(c) Une série d'insignes d'officiers, nouveau modèle, à tout cercle qui aura fait admettre 10 membres.

CONDITIONS DIVERSES

Art. 4.—Pour avoir droit aux prix mentionnés dans ce décret, il faudra que les membres admis durant ce concours aient acquitté deux mois de contributions avant le 1er décembre 1915.

Art. 5.—Les fondateurs de cercle ou de bureau de perception ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté, non plus que les membres agrégés par lettre de sortie.

Art. 6.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la Société ne pourront prendre part au concours. Les cercles et bureaux de perception qui bénéficieront de la rade seront par le fait, hors concours, ainsi que leurs membres, pour tous les membres qu'ils recruteront pendant la période qu'ils seront ainsi aidés.

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

Conférence de M. J.-P. Labarre, Principal de l'Ecole Champlain, à Montréal.

(Suite)

Donc, c'est à un professeur compétent et intelligent que doit être confié l'enseignement de la culture physique. C'est le titulaire même de chaque classe qui serait censé pouvoir faire le mieux en cette matière, avec les conseils d'un médecin-hygiéniste. Pour bien rendre ma pensée, je dirai que le pédagogue doit être un hygiéniste et que le médecin-hygiéniste doit être pédagogue. Car je ne conçois pas que l'inspection médicale des écoles doive se faire dans l'unique but de découvrir et d'écartier les maladies contagieuses, mais plutôt dans le but d'améliorer tout ce qui concerne le côté sanitaire de l'école et de l'écolier; elle doit avoir son mot à dire dans la ventilation, dans l'éclairage, dans l'ameublement de l'école, dans la tenue de l'enfant, dans le but de surveiller son développement physique et intellectuel. Le médecin suivra l'enfant depuis son admission à l'école jusqu'à sa sortie définitive. Si cet enfant change d'école, il apportera son dossier sanitaire et devra le présenter ailleurs.

L'œuvre de l'inspecteur consistera encore à donner des leçons d'hygiène illustrées sur l'alimentation, sur les microbes, sur les méfaits de telle habitude, de tel vice, sur tous les soins immédiats à donner à certaines maladies subites, dans tels accidents; il éclairera l'instituteur dans tel cas de paresse, d'insolence, de colère, de légèreté, de timidité, car beaucoup de ces défauts sont des maladies du système nerveux. J'y reviendrai tout à l'heure.

Le médecin est le collaborateur du véritable instituteur. N'étant point du métier, il envisage les problèmes de l'éducation indépendamment des coutumes, et les voit de plus loin et de plus haut; n'apportant d'autre expérience que celle de médecin et de père de famille, il n'a pas de système préconçu, et n'a d'autre parti pris que le bien-être de ses patients.

Il aura son mot à dire dans la construction de l'école, dans l'ameublement et la ventilation: dans le programme d'études même, dans les heures de classe et de récréation, etc.

Dans ces conditions, messieurs, l'inspecteur médical n'aurait-il pas assez d'un groupe déterminé d'enfants? peut-il prendre un soin efficace de plus de mille enfants, par exemple? et ce chiffre n'est-il pas le chiffre maximum qui devrait relever d'un même inspecteur médical? Je comprends qu'il faudrait augmenter considérablement et le nombre des inspecteurs médicaux et leur budget; mais si la santé des jeunes hommes et celle des jeunes filles est accrue de 20 à 25%, ces derniers ne remettront-ils pas à la société, beaucoup plus que lui aura coûté le budget de l'inspection médicale.

Les enfants devraient être traités à l'école pour les maladies qui ne les empêchent pas d'y venir. De là aussi la nécessité de dispensaires scolaires gratuits et de garde-malades plus nombreuses, aussi dévouées et aussi compétentes que celles qui sont aujourd'hui dans cet emploi.

III

L'instituteur doit savoir et le médecin doit lui rappeler que la paresse, l'inattention, la colère,

le manque de mémoire, les obnubilations de l'intelligence sont des maladies du fonctionnement cérébral; qu'on les soigne, qu'on les améliore toujours par les ressources de l'hygiène, plus efficaces que celles des pensums et des autres punitions.

Cet enfant est colère. Est-ce sa faute? N'est-ce pas plutôt celle de ses parents, de ses ascendants, de sa nourrice, de ceux qui ont vécu avec lui depuis l'âge de deux à six ans et qui n'avaient de plaisir qu'à faire fâcher le bébé? Tantôt on le trouve docile, affectueux, doux plutôt mou; et, sans aucune raison apparente, le voici turbulent, querelleur, rebelle, insolent même. Ne dépend-il que de lui de se comporter d'autre sorte? Faut-il que cette excitation se communique au maître et qu'on accumule pensums et châtiments? Mais alors ce petit cerveau peu résistant en sera pour longtemps peut-être déprimé, terrorisé, n'osant rien de lui-même par crainte, si toutefois le coupable ne demeure pas idiot ou épileptique. J'ai présents à l'esprit deux cas d'idiotie et un cas de surdité causés par des accès de fureur non pas d'instituteurs ou d'institutrices, mais des pères eux-mêmes de ces trois enfants. Sans doute ce sont là des exceptions: toutefois craignons de faire de petits êtres tremblants dressés par la peur à l'obéissance passive.

Du reste l'enfant est plus nerveux que méchant, neurasthénique, peut-être un déséquilibré; un seul point de son cerveau est vivement éclairé, le reste est plongé dans la nuit.

N'infirmons pas de nouvelles secousses à ces malheureux déjà élevés dans leurs familles, non suivant la raison, mais suivant l'humeur du moment. Une étude minutieuse de certains cas semblables par des hygiénistes a fait voir qu'un régime alimentaire particulier, joint à la prudence et à une bonté ferme, transforme ces natures violentes, dont l'heureuse influence dans la société dédommage amplement un éducateur des peines qu'il a prises à les former.

Chez les enfants gras, robustes, vigoureux, la colère est plus méchante, le régime ne sera pas le même; leurs colères, selon le Dr Maudsley, sont des convulsions psychiques, des exercices physiques fréquents, la vie au grand air, feront partie de leur traitement. Et quand ils sont nés d'un père trop imprégné d'alcool, leur maladie résiste quelquefois aux traitements les plus actifs.

(A suivre)

LA CIGARETTE

La cigarette est de tous les poisons narcotiques celui qui tend le plus à déprimer le système nerveux, à affaiblir la puissance de l'esprit et à rompre l'influence morale de ceux qui en font un abus. L'enfant qui dès l'âge tendre s'adonne à l'usage fréquent de la cigarette deviendra assurément un dégénéré à courte échéance. L'on prétend qu'il est plus difficile de se corriger de cet abus que de cesser l'usage de la cocaïne ou de la morphine. Malheureusement cet abus de la cigarette est plus répandu que l'on ne se l'imagine. Un employé de la Cour Juvénile me racontait qu'il avait constaté que les 7-8 des garçons qui se présentent devant la cour des jeunes délinquants portent aux doigts la marque indélébile de la cigarette. Si la folie ou autres troubles au cerveau n'ont pas atteint le fumeur de cigarettes avant l'âge de 15 ans, sa passion est tellement enracinée qu'il ne reculera devant aucun crime pour la satisfaire. Le vol et le meurtre même, rien ne l'arrêtera pour se procurer la satisfaction d'accomplir sa passion. Les victimes de

la cigarette ne vivent pas vieux; les organes de la circulation et de la respiration deviennent tellement affectés que le marasme s'empare d'eux et une mort prématurée est leur héritage assuré. Leur mentalité est des plus affaiblies et ils sont incapables d'un travail sérieux prolongé.

Ils ne peuvent soutenir une conversation intelligente et ne sont pas susceptibles d'accomplir des actes réfléchis. Nos législateurs ont réglementé en certains endroits la vente de la cigarette, mais l'observance des règlements est lettre morte. Si l'on ne prend pas des mesures sévères pour contrôler l'usage de la cigarette nous constaterons trop tard les désastres qui devront en résulter.

ALCOOLISME ET TUBERCULOSE

Souvent on a proclamé que "l'alcool fait le lit de la tuberculose" une statistique récente sur la mortalité professionnelle des adultes mâles de la Grande-Bretagne le démontre mieux que tous les raisonnements.

Les chiffres ont leur éloquence; nous citerons les suivants qui indiquent la mortalité, pour la phthisie pulmonaire, sur 1,000 individus exerçant des professions différentes:

Clergymen	5
Cultivateurs	7
Médecins	10
Maîtres d'école	11
Pêcheurs	11
Cabaretiers (districts industriels)	31
Musiciens ambulants	32
Ouvriers des ducks	32
Garçons de cabarets (districts agricoles)	33
Garçons de cabaret (districts industriels)	33
Manoeuvriers (Londres)	33
Marchands ambulants	40
Cabaretiers (Londres)	40
Garçons de cabaret (Londres)	60

D'où vient cet écart entre les clergymen 67, médecins 105 et les garçons de cabaret 607, est-ce la fatigue professionnelle qui déprime à ce point ces derniers? Si l'on invoquait que cette cause je crois que les médecins surmenés jour et nuit et par tous les temps ne se laisseraient devancer par les garçons de cabaret.

L'alcool est manifestement un agent seulement qui recrute les pensionnaires des asiles, mais qui fournit des proies à la tuberculose qui les dévore et les couche dans la tombe prématurément.

Non seulement les débitants versent le poison mais ils se suicident eux-mêmes par le même procédé.

(Tuberculosis, Paris)

Le tiers environ des Parisiens devenus fous sont devenus par la boisson.—Dr Garnier.

L'alcool endort l'homme pour éveiller la bête.—Dr Saint-Jacques

L'alcoolisme est l'engrais de la phthisie.—Dr Lancereaux

La lutte contre l'alcoolisme est le premier devoir de ce temps.—Dr Jacques

L'alcoolisme mène au déshonneur, au crime et à la mort!—Dr Vaquelin

M.
Cl. V.
No
dont
duran
PRO
P. Tr
*J. E
*Alf.
Josap
J. D.
S. Pa
Eug.
Laur
Mè
J. R.
Régini
Mè
J. E.
Eugè
J. For
J. T.
Emile
E. Ga
Omer
Mme
Mè
L. Du
J. A.
H. C.
A. Bo
T. Gr
Mme
Mè
A. Ga
A. Vil
H. A.
G. J.
L. La
Jos. A
R. La
T. Bri
Mme
car
L. A.
Jos. d
Mme
Geo. I
J. R.
Franci
Jos. C
Jos. T
Adéla
Ths D
Wilf.
J. B. I
C. P.
J. Pou
P. A.
* Sa
publi



M. Pierre Tremblay,
Sec.-archiviste
Cl. Val Brillant, No 392.



M. Josephat Boucher,
Président
Cercle Lafleche, No 230.

TABLEAU D'HONNEUR

Noms des officiers et des membres des cercles dont le travail de recrutement a été efficace durant le mois de juin 1915.

PROPOSEURS	CERCLES	No	Nombre
P. Tremblay, Val Brillant...		392	12
*J. E. Moulin, St-Pierre-aux-Liens...		145	11
*Alf. Tremblay, Val Brillant...		392	
Josaphat Boucher, Lafleche...		230	
J. D. McMillan, Rigaud...		46	6
S. Paquet, de la Beauce...		101	6
Eug. La Rue, St-Flavien...		141	6
Laura Rochette, St-Paul de Grand-Mère...		165	6
J. R. Labrecque, St-Casimir...		82	5
Régina Ricard, St-Paul de Grand-Mère...		165	5
J. E. Piché, Guigues...		340	5
Eugène Joly, Pothier...		379	5
J. Fortier, Jonquières...		406	5
J. T. Pepin, St-Ephrem de Tring...		136	4
Emile Bélanger, Trois-Pistoles...		220	4
E. Gagnon, Bégin...		356	4
Omer Plante, Providence...		320	4
Mme N. Morin, St-Paul de Grand-Mère...		165	3
L. Dubé, Bio...		245	3
J. A. Ouellet, St-Urie...		318	3
H. C. St-Amour, St-Pierre-aux-Liens		145	2
A. Boulanger, St-Paul de Grand-Mère		165	2
T. Gravel, St-Paul de Grand-Mère		165	2
Mme H. LeBlanc, St-Paul de Grand-Mère...		165	2
A. Gagnon, St-Paul de Grand-Mère...		165	2
A. Villemure, Dumoulin...		195	2
H. A. Laroche, Lafleche...		230	2
G. J. Boisvert, Roberval...		235	2
L. Lacaille, Boucherville...		262	2
Jos. Arneault, Duquette...		320	2
R. Laporte, St-Clément...		324	2
T. Brien, Guigues...		340	2
Mme A. A. Sexton, Marie de l'Incarnation...		323	1
L. A. Lavallée, St-Jacques...		13	1
Jos. de Vaudreuil, St-Louis...		44	1
Mme L. A. D. Gauthier, St-Guillaume		50	1
Geo. Desparois, Ste-Justine...		58	1
J. R. Ménard, Ste-Justine...		58	1
Francis Cholette, Ste-Justine...		58	1
Jos. Courville, Ste-Justine...		58	1
Jos. Tremblay, N.-D. de Hull...		64	1
Adélar Sauvé, St-Hyacinthe...		67	1
Ths Douville, St-Casimir...		82	1
Wilf. Lachance, St-Casimir...		82	1
J. B. Langlois, N.-D. des Victoires...		94	1
C. P. Giroux, Beauport...		97	1
J. Poulin, Ste-Marie de la Beauce...		99	1
P. A. Angers, St-François d'Assise...		100	1

PROPOSEURS	CERCLES	No	Nombre
J. Gagné, de la Beauce...		101	1
J. Bolduc, de la Beauce...		101	1
A. Fontaine, de la Beauce...		101	1
J. Poulin-Bégin, de la Beauce...		101	1
J. E. Rondeau, Champlain...		108	1
T. Raymond, Carillon...		111	1
F. L. Demers, St-Eusèbe...		114	1
A. Fournier, St-Lambert...		121	1
A. B. Laquerre, Leclere...		158	1
T. Lavallée, St-Paul de Grand-Mère		165	1
H. St-Arnaud, St-Paul de Grand-Mère		165	1
Louis Raboin, St-Paul de Grand-Mère		165	1
M. Jeannotte, Léon XIII...		170	1
A. Lacasse, St-Jean de la Croix...		174	1
J. L'Etoile, Plessisville...		175	1
O. Gilbert, St-Alphonse...		186	1
J. O. Duquette, La Salle...		197	1
J. H. Larose, Pie X...		204	1
J. B. Deschênes, Trois-Pistoles...		220	1
J. E. Godbout, Isle Verte...		225	1
J. O. A. Delisle, Roberval...		235	1
Ls. Johnson, Laflamme...		243	1
T. Latarte, St-Alban...		269	1
Victor Brault, Lacadie...		273	1
A. Gileau dit Brouillet, Loranger		322	1
G. Leduc, St-Clément...		324	1
P. Giroux, Montmorency...		326	1
T. Villeneuve, St-Arsène...		327	1
J. E. Gauthier, Fénélon...		351	1
A. Cormier, N.-D. des VII Allégresses		368	1
Mme L. E. Desjardins, Jeanne-Mancee		378	1
Dame S. Lamoureux, Françoise de Chantal...		382	1
Joseph Lamonde, Marie-Thérèse...		394	1
Joseph Robin, Gauthier...		395	1
Adélar Veilleux, B. P. St-Joseph...		122	1
Paul Gagnon, B. P. St-Octave...		154	1
T. Proulx, St-Paul...		317	1
Geo. Soucy, St-Urie...		318	1
Art. Grenier, Providence...		320	1
Mme Eug. Boucher, Marie de l'Incarnation...		323	1
F. Galibois, Marie de l'Incarnation...		323	1
Yvonne Blanchette, Marie de l'Incarnation...		323	1
Julie Asselin-Cloutier, Marie de l'Incarnation...		323	1
Extrait du "Messager de St-Antoine," de Chioutimi, numéro de juillet:			
Feu l'Hon. Juge S. Beaudin.			
"...Pour nous, nous proclamons la charité inlassable et l'humilité profonde de l'illustre personage. Depuis longtemps abonné à notre Messager, il encourageait nos œuvres. Sans que jamais il en ait été sollicité, de lui-même, à peu près chaque mois, il nous adressait son chèque, tantôt pour les pauvres, tantôt pour l'Orphelinat, tantôt pour l'œuvre du Petit-Séminaire, et je toujours avec la double recommandation de ne pas accuser réception et de ne pas mentionner son nom.			
Et nous, nous disions dans notre admiration: Si ses aumônes viennent jusqu'à une œuvre qu'il ne connaît que de loin, quelles sommes ne doit-il pas distribuer chaque année dans une ville comme Montréal où il y a tant d'occasions de donner! Nous avons confiance que ce grand chrétien, si consciencieux et si charitable a eu, même dans la mort subite, les grâces abondantes de salut qu'assurent la vertu et la charité.			
Amis de l'Œuvre de St-Antoine, nous vous le demandons, faites une prière fervente pour le repos de l'âme de l'Honorable Juge S. Beaudin, qui fut un fervent serviteur de St-Antoine."			

LE SENS DE NOTRE HISTOIRE

Le R. P. Fr. Valentin-M. Breton à bien voulu nous procurer et nous permettre de reproduire dans nos colonnes le texte du sermon éi-après qu'il a prononcé à la Fête Nationale du 24 juin dernier.

Nos lecteurs nous seront gré sans doute de leur faire goûter cette belle pièce d'éloquence qui contient des leçons si profitables à tous les points de vue.

Sermon prononcé à la Montagne le 24 juin 1915

par le R. P. Fr. Valentin-M. Breton, o.f.m.

Hie venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de Lumine.

Cet homme — Jean-le-Baptiste — vint en témoignage pour rendre témoignage à la vérité.

JOAN, 1. 7.

I

Mes Frères,

Chaque nation, comme chaque individu, a écrit Joseph de Maistre, (dans ses Considérations sur la France), a reçu une mission et la doit remplir. Et Dieu qui la leur donne, les conduit au but qu'il leur a fixé. Il leur laisse le choix de la voie, mais non celui du terme; et s'ils s'en écartent, il les ramène en vue de leur idéal par des événements dont sa puissance connaît l'heure et sa sagesse la portée.

Cette mission d'un peuple est la clé de son histoire. C'est elle qui explique, justifie et commente les leçons que lui donne la Providence par l'une et l'autre fortune. Car on a signalé depuis longtemps cette habitude — nous n'oserions dire cette loi — du Gouvernement divin: tandis qu'il diffère à l'autre vie la rémunération des individus, qui le châtie ou récompense dès celle-ci les peuples, qu'il n'ont pas, comme tels, d'immortels lendemains.

Les destinées d'un peuple ne sont donc que sa mission en devenir, si je puis ainsi parler, et son idéal en marche. Comme il lui importe souverainement qu'il les connaisse, puisque de sa fidélité dépend son existence, Dieu a coutume de les lui révéler dans ses origines: de même que le chêne et sa puissante ramure et son ombreuse frondaison le naturaliste les voit dans l'embryon dont ils tirent leur être; semblablement, les humbles commencements d'un peuple renferment les promesses de sa grandeur; mais aussi, et du même coup, ils proclament les conditions de son accroissement.

Pour éclairer cette allégation par un exemple bien notoire, je pourrais citer le peuple d'Israel. Mais je resterais mieux dans mon sujet, en disant que toute légitime histoire de la France doit tenir compte qu'elle fut élue au Baptistère de Reims pour accomplir les Gestes du Christ par la Parole et par l'Épée; que c'est pour cela qu'elle est la Fille aînée de l'Église et la plus ancienne des nations modernes; que sa vraie gloire est d'y avoir été fidèle, toujours apôtre et toujours soldat — parfois en dépit de ses matres et de ses politiciens, qu'ils se nomment Philippe-le-Bel, ou Napoléon, ou Choiseul, ou... autrement — parfois aussi jusqu'à mériter le miracle national de son incomparable Jeanne d'Arc, ou les prédilections de la Vierge Immaculée et du Sacré-Cœur de Jésus.

(A suivre)

* Sa photographie n'est pas arrivée en temps utile pour publication.

DEMANDES D'EMPLOI

Nous nous ferons un plaisir de publier les demandes d'emploi de ceux de nos sociétaires qui sont sans ouvrage, s'ils veulent bien donner leur nom, profession et adresse au Secrétaire général.

Nous attirons l'attention sur les demandes ci-après et prions les employeurs de donner la préférence à ces confrères sans emploi:

Raoul Laporte, 369, 5ème avenue, Viauville, commis-épiciier, passeur de pain ou boucher.

P. Corbel, 1809, Chateaubriand, menuisier.

E. Germain, 567, de Gaspé, tailleur de pierre.

E. Barcelo, 112 Laurier Est, boucher.

ESSAYEZ!

Durant l'année qui s'écoule, faites-vous une règle de n'envisager que le beau côté des choses; soyez attentifs à ne dire que des mots d'encouragement à vos officiers et aux membres de votre cercle, et vous constaterez avec surprise que la fraternité vous aura procuré des joies que jamais auparavant vous n'aviez réalisées.

ACCUSES DE RECEPTION

Montréal, 5 juillet 1915.

Monsieur le Secrétaire Général de l'Alliance Nationale.

J'accuse réception du chèque de \$1,000.00 que vous m'adressez ce jour en règlement de la police de mon mari.

Je dois vous rendre hommage pour la promptitude avec laquelle vous avez réglé ce montant et j'en remercie l'Alliance Nationale.

Dame Vve V. Lanteigne.

M. Alfred St-Cyr, trésorier,

Alliance Nationale, 395, Avenue Viger,

Montréal, Qué.

Cher Monsieur:—Re Succession Honorable Juge Beaudin.

Nous vous transmettons sous pli la quittance dûment signée par Madame Beaudin devant témoin, accusant réception du chèque de l'Alliance Nationale pour \$2,004.10 en règlement de sa réclamation.

Madame Beaudin nous a de plus chargés de vous remercier de ce règlement ainsi que de la promptitude que vous avez mise à régler cette affaire.

Bien à vous,

St-Germain, Guérin et Raymond.

Par B. Panet-Raymond.

CONDOLEANCES

Les membres des cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

Cercle Argenteuil No 84—A la famille du notaire J. E. Valois, à l'occasion du décès de ce dernier.—A la famille Honoré Leblanc, à l'occasion du décès de ce dernier.—A M. Jos. Lavigne, à l'occasion du décès de son frère.—A M. Gédéon Desjardins, à l'occasion du décès de son père.

Cercle St-Edouard No 126—A la famille de Valentin Lanteigne, à l'occasion du décès de ce dernier.

Cercle Bruchési No 135—A la famille de l'Hon. Juge Siméon Beaudin, à l'occasion du décès de ce dernier.—A la famille F. X. Mercier, à l'occasion du décès de ce dernier.

Cercle Contant No 173—A M. J. B. Desbois, à l'occasion du décès de sa mère.

Cercle St-Constant No 398—A M. Ulysse Tremblay, à l'occasion du décès de son père.

CONSEIL GENERAL

**ETAT FINANCIER
AU 30 JUIN 1915**

Caisse de Dotation

Recettes	
Contributions, \$29,570.00—Intér., \$13,797.00	\$ 43,367.00
Balance au 31 mai 1915.....	1,879,822.4
	\$1,923,189.4

Déboursés	
Bénéficiaires de membres décédés.....	\$ 13,900.00
Invalides, \$..... Pension 70 ans, \$900.00	900.00
Caisse Gén. (5%), \$1,478.50 Divers, \$75.79	1,554.29
Balance au 30 Juin 1915.....	\$ 16,354.29
	1,906,835.16
	\$1,923,189.4

Caisse Centrale des Malades

Recettes	
Contributions, \$7,956.70 Int., etc., \$3,246.97	\$ 11,203.67
Balance au 31 mai 1915.....	425,348.9
	\$ 436,552.64

Déboursés	
Indemnités, \$9,126.72 Remboursements, \$1.04	\$ 9,127.76
Caisse Gén. (5%), \$397.84 Divers, \$21.75	419.59
Balance au 30 Juin 1915.....	\$ 9,547.44
	427,004.93
	\$ 436,552.64

Caisse d'Epargne des Cercles

Recettes	
Dépôts, \$228.04 Intérêts, \$38.00	\$ 266.04
Balance au 31 mai 1915.....	5,094.00
	\$ 5,360.78

Déboursés	
Cercles.....	\$ 5,360.78
Balance au 30 juin 1915.....	5,360.78
	5,360.78

Caisse Générale

Recettes	
Caisse dotation et des malades (5%).....	\$ 1,876.32
Rétribution, \$2,357.50 Drt. et Hon., \$127.00	2,484.50
Revue, \$40.01 Pournitures, \$173.87.....	213.88
Intérêts, \$9.25 Dépôts R.E. prêts, \$76.00.....	85.25
Assurance Officiers, \$104.42.....	104.42
Fonds de Secours, \$3.83 Frais addition, \$90.45	94.28
Divers, \$234.08.....	234.08
Balance au 31 mai 1915.....	\$ 5,092.73
	703.64
	\$ 5,796.37

Déboursés	
Organisation, \$1,736.22 Mobilier, \$34.16.....	\$ 1,770.38
Pournitures, \$663.50 Revue, \$127.26.....	790.76
Lumière, \$7.11 Poste, etc., \$122.57 Pape-	328.46
terie, \$198.78.....	1,868.07
Salaires O.M.C. \$758.32 Emp. Bureau, \$1,109.75	66.96
Divers (Bureau), \$66.08.....	72.33
Frais Voy. Offic., \$72.05 Session C. G., \$.....	466.97
Inspection, \$466.91 Enquêtes, \$.....	69.25
Ass. Gar. Off. et B.P., \$2.25 Rembour., \$67.00	31.27
Divers, \$31.27.....	\$ 5,463.22
Balance au 30 juin 1915.....	333.15
	\$ 5,796.37

Résumé

Caisse de dotation, surplus.....	\$1,906,835.16
Caisse des Malades.....	427,004.93
Caisse générale.....	333.17
Caisse d'Epargne.....	5,360.78
Surplus de remise.....	663.44
	\$2,340,197.48
	\$2,340,197.38

Placement des Fonds

Fabriques.....	\$ 146,149.99
Municipalités.....	69,160.73
Municipalités.....	116,830.00
Prêts Hypothécaires.....	1,850,542.32
Dépôt Gouvernement N. B.....	10,000.00
Banques Hochelaga, Provinciale, Nationale,	52,083.48
Epargne, Canadian Bank of Commerce.....	62,423.99
Immeuble.....	32,999.00
Prêts sur certificats.....	\$2,840,197.38

**ANNUTE AUX VIEILLARDS (70 ANS)
CERTIFICAT DE DOTATION**

NOM	ADMISSION				Cert. Part.	ANNUTE	
	Cercle	Age	Date	Montant		Echéance	
J. B. Deslauniers	Dorval No 4	50	8-5-98	\$2000	\$1400 (Rachat)	24-6-15	
Pierre Gendron	Ste-Elizabeth No 19	48	29-10-93	1000	700 (Rachat)	3-6-15	
A. O. Chénévert	St-Bernard No 103	50	8-6-96	500	350 (Rachat)	17-7-15	
Simon Provost	St-Henri No 12	49	27-7-93	1000	100	8-7-15	
Alph. Renaud	St-Reni No 106	50	16-7-96	1000	100	13-7-15	
Oct. Geoffroy	Larocque No 25	52	12-12-93	1000	100	26-6-15	
Alf. Morin	St-Jean de la Croix 174	53	8-3-94	1000	100	20-6-15	
Narc. Dupont	St-Pierre No 8	50	18-6-93	1000	100	20-6-15	
Le Maher	St-Guillaume No 50	53	22-12-94	500	50	20-6-15	
Léon Gagné	St-Joseph No 1	51	20-6-94	1000	100	26-6-15	
J. S. Rivet	L'Assomption No 77	51	24-4-95	1000	100	4-6-15	

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Cert. Part.	DECES			Médecin Examineur
		Age	Cercle	Date		Date	Age	Cause	
1893	Hercule D. Lafontaine	44	St-Cuthbert No 59	14-10-94	1000	1-3-15	64	Syncope	Chs. Desorcy.
1894	J. Evariste Valois	38	Argenteuil No 84	8-7-95	1000	15-4-15	58	Syncope cardiaque	P. E. E. Pagé.
1895	Antoine Leduc	28	B.P. Chenévillle No 7	28-12-98	500	20-4-15	44	Diabète	M. H. Bailne.
1896	David L. Chabot	43	Lambert Closse 348	9-2-09	500	7-5-15	45	Submersion	Jos. Leprohon.
1897	Rév. Hercule Marsois	44	Lacadie No 273	1-12-96	1000	20-5-15	52	Néphrite chronique	P. A. L'Euyer.
1898	Adéard Godin	28	N.-D. de Hull No 64	7-7-14	500	24-5-15	29	Accident	J.-A. Ste-Marie.
1899	Thomas Quintal	38	St-Charles No 10	29-6-97	1000	25-5-15	56	Hémiplégie	L. M. Delorme.
1900	J. Arthur Millette	38	St-Eugène No 133	3-5-95	500	25-5-15	56	Urémie	G. A. Coderre.
1901	Ed. Laperrière	39	St-Eusèbe No 114	24-12-03	1000	26-5-15	50	Tuberculose pulmon.	J. O. Ricard.
1902	Art. Champagne	30	La Saïle No 197	10-12-05	1000	26-5-15	40	Pneumonie double	G. H. Leblanc.
1903	Louis Paradis	46	Plessisville No 175	9-3-94	500	25-5-15	67	Gongestion pulmon.	J. Z. Triganne.
1904	Hon. Juge S. Beaulin	37	St-Joseph No 1	24-5-93	2000	3-6-15	59	Aploplexie foudroyante	G. E. Larin.
1905	Gonz. Desjardins	23	Crémazie No 171	27-6-05	1000	6-6-15	33	Septicémie	E. Peltier.
1906	Avila B. Poitevin	44	St-Jean Baptiste 149	1-5-90	500	11-5-15	59	Angine de poitrine	P. Barrette.
1907	Agnes Thibaudeau	32	Princiville No 32	11-2-13	500	11-5-15	32	Pierre purpérale	A. Brossard.
1908	Val. Lanteigne	31	St-Edouard No 126	11-9-06	1000	17-6-15	40	Intoxication urémique	J. D. Vézina.

Attesté à Montréal, 30 Juin 1915.
Certifié correct. ALF. ST-CYR, Trés.-Géné.
O. BOURDON, J. A. MIGNAULT, } Auditeurs.

No 223—Cl. GARDE CHAMPLAIN, Québec. J.-A. Plamondon, Prés.; J.-O. Bélanger, S.-A., 168 d'Agillouin; Emile Jalbert, T., 16 Dorchester. Réun. 8e jeu., 8h. p.m., 7 rue Carleton.

No 224—Cl. IMMACULEE CONCEPTION, Cookshire. Art. Laprise, S.-A. et T. Réun. 3e dim., 7.30h. p.m., école catholique, village.

No 221—Cl. LA VIOLETTE, Capeton. J. H. Goulet S.-A. et T. Réun. 3e dim., 11h. a.m., à l'école paroissiale.

No 223—Cl. d'YVOVILLE, Sherbrooke. H.-N. Brien, Prés.; F. King; Alb. C. Demers, S.-A. et T. 54 Prospect, Réun. 2e dim. 1.30h., au bureau de la Cie de Frals Funéraires, 77 King.

No 225—Cl. ROBERTAL, Asbestos. J.-O.-A. Delisle, S.-A.; Gédéon Boivert, T. Réun. 3e dim. après la messe, Hôtel de Ville.

No 226—Cl. de BEAUJEU, Wotton. Elz. Côté, S.-A. et T. Réun. 3e dim., à 1h. salle publique du village.

No 249—Cl. ROUSSIN, Pte.-aux-Trembles, Co. Laval. Théod. Dulude, S.-A. et T. Réun. dern. dim., 7h. p.m., à la sacristie.

No 244—Cl. ST-PHILIPPE, Windsor Mills. W. Beaupré, S.-A.; Nap. Rousseau, fls. T. Réun. 4e dim. 11h. a.m., salle Leclerc.

No 246—Cl. ST-THOMAS, Compton. Mme Nap. Marin, S.-A. et T. Réun. 3e dim., 7.30 h. salle du Conseil.

No 251—Cl. de la PELTRIE, Rock Island, Co. Stanstead. Geo. Boivert, S.-A. et T. Réun. dern. dim., à midi, chez M. P.-A. Bissonnet.

No 261—Cl. ST-VAENT, Paquetville, Co. Compton. Ol. Chicoine, S.-A. et T. Réun. 4e sam., à 7h., salle des Forestiers Catholiques.

No 263—Cl. ARTHABASKA, A.-A. Picher, S.-A.; Gustave Picher, T. Réun. 3e ven., 7.30h. p.m., à l'hôtel de ville.

No 265—Cl. RIVIERE-A-PIERRE, Wilbrod Voyer, S.-A. et T. Réun. 1er et dern. dim., 2h. p.m., salle publique du Conseil.

No 267—Cl. ROYAL, Montréal. J.-D. Marcotte, S.-A., 1062 Henri-Julien; J. H. Girard, N. P. T. 1844 Boulv. St-Laurent Réun. 4e ven., 8h. p.m., à 1844 Blvd St-Laurent.

No 284—Cl. ST-PRIME, Co. Chicoutimi. Aif. Vézinat, S.-A. et T. Réun. dern. lun., à 8h., chez M. Aif. Vézinat.

No 295—Cl. STE-AGATHE, Co. de Terrebonne. Rod. Dazé, M.D., S.-A. et T. Réun. dern. dim. 8h., salle Forget.

No 302—Cl. OKA, Adolphe Chéné, S.-A.; Art. Chéné, T. Réun. 4e jeudi, 1.30h. p.m., au collège.

No 309—Cl. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville. Joseph Bergeron, S.-A.; Germain Rattée, T. Réun. 3e dim., après la messe, à la salle publique.

No 311—Cl. VILLERAY, Montréal; J.-Bte. Huot, S.-A. 3188 St-Hubert; Jos. E. Roy, T., 2440 de Chateauboulin. Réun. 2e et 4e merc., à 8h. p.m., salle Dohue, 2468 de Chateauboulin.

No 318—Cl. BRASSARD, Dalhousie, N.B. Stan. Blanchard, S.-A.; Mathias Comeau, T. Réun. 3e dim., à 4h. p.m., salle à Dalhousie.

No 320—Cl. DUQUETTE, Montréal. Hector Charette, S.-A., 261 Boyer; R. Millette, T., 635 Berri. Réun. 1er et 3e jeu., 8h. p.m., 149 Berri.

No 321—Cl. D'AMOUR, Edmundston, Co. Madawaska, N.B. René U. Beaulieu, S.-A.; Sév. Dupuis, T. Réun. 3e jeu., 1.30h. p.m., salle Ed. Ouellet.

No 325—Cl. MOREAU, St-Marc, Co. Verchères. Clovis O. Sénécal, S.-A. et T. Réun. 1er dim., après la messe, salle publique.

No 327—Cl. ST-ARSENÉ, Montréal. Jos.-E. Laforest, S.-A., 2061 Bid St-Laurent; Art. Lagarde, T., 2602 St-Hubert. Réun. 1e, 3e merc., 8h., 551 Bélanger.

No 330—Cl. DUHAMEL, Rapide de l'Original. Ern. Charette S.-A. et T. Réun. 3e lun., 7.30h. p.m., chez M. E. Charette.

No 335—Cl. GUY, Montréal. J.-T. Garifry, P. T. Simonneau, S.-A., 834, 5e Avenue; Art. Rosemont; E. Bourdeau 1725 Masson T. Réun. 2e et 4e ven., 8h. p.m., salle Millier, 1880 Masson.

No 338—Cl. LA TUQUE, Co. Champlain. D. Lavergne, S.-A.; Hild. Cantin, T. Réun. 2e merc., 7h. p.m., à l'hôtel de ville.

No 340—Cl. GUIGUES, Jos. Houle, S.-A.; Henri Côté, T. Réun. 2e dim., 7.30h. p.m., salle Nunzio.

No 341—Cl. GUY, Montréal. A.-T. Garifry, P. T. Calmontagne, S.-A., 921 Marquette; P. Monahan, T., 2632 Bordeaux. Réun. 1er et 3e ven., sous-bassement église St-Jean-Berchmans.

No 342—Cl. N.-D. de GRACE, Montréal. Jos. Béluse, S.-A., 687 Colborne; G.-A. Déary, T., 540 Bid Décarie. Réun. 1er, 3e merc., 8h. p.m., 638 Bid Décarie.

No 344—Cl. de LA VERENDRYE, Ste-Agathe, Man. Ig. Dumessil, S.-A. et T.; J. P. Decosse, Md.-E. Réun. dernier dim. 8h. p.m., salle publique.

No 347—Cl. LA PERADE, Ste-Anne de la Pérade. Z. Paquin, S.-A. et T. Réun. 3e dim., 11.30h. a.m., salle Leboeuf.

No 349—Cl. ST-SACRAMENT, Lachine Locks. Ros. Thibert, S.-A., 95, 3e Avenue; A. Montbriant, T., 36 Ste-Catherine. Réun. 3e ven., 8h., salle paroissiale.

No 354—Cl. MORINVILLE, Alberta. H. Boissonnault, S.-A. et T. Réun. 2e mardi 8h. p.m., à la salle publique.

No 355—Cl. ST-ALBERT, Alberta. Jos. Oulmet, S.-A.; T. Réun. 2e jeu., 8h. p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 364—Cl. ST-PAUL des METIS, Alberta. J.-C. Thérien, S.-A. et T. Réun. dern. dim., après grand'messe, à l'Hôtel de Ville.

No 366—Cl. CALGARY, Alberta. J.-L. Olivier, S.-A. et T., 1022, 19e av. E. Réun. 3e lun., 8h. p.m., à la salle de l'église du Sacré-Coeur.

No 367—Cl. N.-D. de STANBRIDGE, Art. Denault, S.-A. et T. Réun. dern. ven., 7.30h. p.m., salle Bédard.

No 371—Cl. PASCAL, Duck Lake, Sask. M. J. Dubois, S.-A. et T. Protém. Réun. 3e dim., à l'école publique catholique.

No 373—Cl. BOURDEL, Howell, Sask. Pierre Wagner, S.-A. et T. Réun. 3e dim., après la messe, chez le secrétaire.

No 374—Cl. ST-AMAND, Warren, R.I. Mme C. J. Abbott, S.-A., 140, 4e mercredi, jeu., 8h. p.m., sous sol église St-Jean-Baptiste.

No 399—Cl. de SEVIGNY, Rivière-a-Pierre. Mme Art. Dumais, S.-A. Réun. 3e dim., 7.30h. p.m., Bureau du Secrétaire.

No 400—Cl. de LA RICHIÈRE, St-Paul de Chester, J.-E. Auger, M.D., S.-A. et T. Réun. 3e dim., 8h. p.m., à la salle de la paroisse.

Droits d'entree pour devenir membre de l'Alliance Nationale.

Table with 2 columns: Description of membership fees and their amounts in dollars and cents.

TARIF DES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

CLASSE A.—CERTIFICAT DE DOTATION.—PENSION A 60 ANS.

Large table with 8 columns: Age, and four columns of monthly contribution amounts for different income levels (\$500, \$1000, \$2000, \$3000).

CLASSE B.—CERTIFICAT DE DOTATION.—PENSION A 70 ANS.

Large table with 8 columns: Age, and four columns of monthly contribution amounts for different income levels (\$500, \$1000, \$2000, \$3000).

CLASSE C.—CERTIFICAT D'ASSURANCE AU DECES (vie entiere)

Large table with 8 columns: Age, and four columns of monthly contribution amounts for different income levels (\$500, \$1000, \$2000, \$3000).

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Table with 6 columns: Age, and two columns of contribution amounts for different age groups.

Une légère cotisation mensuelle est imposée par les corcés pour couvrir leur frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer au Conseil Général. 10c par membre par mois pour rétribution.

L'ALLIANCE NATIONALE

PUBLIER PAR LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE" A MONTREAL 395, Avenue Viger Téléphone Bel: Est, 3017-3018.

OFFICIERS GENERAUX

S. G. Mgr P. Bruchési, Président Honoraire S. G. Mgr. G. Gauthier, Aumonier

BUREAU EXECUTIF

List of executive officers including President Général, Vice-Prés. Gén., and various directors and secretaries.

Département d'Organisation et d'Inspection

List of inspection and organization department members, including inspectors and organizers.

PLACEMENTS

Information about placement services, including the role of the Treasurer and Receiver.

FONDEE EN 1900

Banque Provinciale DU CANADA

7 et 9 Place d'Armes, Montréal. Président: M. H. Laporte.

Gérant Général: M. Tancredi Bienvenu

Capital autorisé: \$2,000,000.00 Capital payé et surplus au 31 Décembre 1914: \$1,663,900.24

Département d'épargne ordinaire @ 3%

69 Succursales dans les provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

L'Alliance Nationale fait des dépôts à cette Institution.

Banque d'Hochelega MONTREAL

Capital autorisé: \$ 4,000,000 Capital payé: - \$ 4,000,000 Fonds de reserve et surplus \$ 3,700,000 Total de l'actif au-delà de \$ 33,500,000

La Banque a vingt-huit bureaux dans la ville Elle reçoit les dépôts d'épargne, qui peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie un intérêt au taux de 3% l'an, DEUX FOIS par année

St-Germain, Guérin & Raymond

AVOCATS 30, RUE SAINT-JACQUES